

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



Séance du 27 Janvier 2026

Le 27 janvier 2026 à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le jeudi 15 janvier 2026, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERGER – Maire de la ville de Saint-Etienne.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 13

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°02

Objet : Présentation des décisions prises par délégation.

Étaient présents :

M. Jean-Pierre BERGER (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON,

Avaient donné pouvoir :

Mme Catherine ZADRA ayant donné pouvoir à M. Charles DALLARA.

Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON

M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET, M. Philippe CESANA.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-21, R123-22 et R123-23 ;
- la délibération en date du 10 Novembre 2020, par laquelle le Conseil d'Administration a chargé M. Le Vice-Président par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues aux articles R123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- la délibération n°10 en date du 3 juin 2025,

**Considérant**

Des décisions ont été prises en vertu des délibérations précitées. Le Conseil d'administration est informé de ces décisions, présentées dans le tableau ci-dessous.

| Numéro de décision | Date d'entrée en vigueur | Thème | Type Conclusion/ avenant / renouvellement | Objet | Durée |
|---------------------------|--------------------------|-------------------------|---|--|--|
| 2026_01_D0 227-01-26 | 13/01/2026 | Administration générale | Avenant à la convention | Résidence de personnes âgées La Croix de l'Orme - Avenant n°1 à la convention de location. Changement de bailleur par suite de l'apport des biens objet de la convention dans le patrimoine de la SA d'HLM Deux Fleuves Senior et Autonomie - Approbation | La durée de la convention de bail. |
| 2026_01_D0 227-01-26-1 | 13/01/2026 | Séniors | Avenant à la convention | Avenant n°1 à la convention de sous location Hébergements d'urgence pour les victimes de violences conjugales | La durée de la convention de bail, et au plus tard le 10 Janvier 2033. |

L'Assemblée Délibérante prend acte de cette communication.

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 27 janvier 2026

Le Président du C.C.A.S.

Jean-Pierre BERGER

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER